

COMITE DEPARTEMENTAL CYCLISTE DU CANTAL



Concessionnaire
SARL Araud
Aurillac

13^{ème} TOUR DU CANTAL CADETS 2014



EN 4 ETAPES



1^{ère} ETAPE : **ROUMEGOUX / LEUCAMP**

29 MARS 2014

(Epreuve d'Ecole de Vélo en prologue)



2^{ème} ETAPE : **SERIERS / LACAPELLE-BARRES**

11 MAI 2014

3^{ème} ETAPE : **TOURNEMIRE / TOURNEMIRE**

22 JUIN 2014



4^{ème} ETAPE : **YDES / RIOM-ES-MONTAGNES**

12 JUILLET 2014

(Epreuve d'Ecole de Vélo en prologue à Riom-ès-Montagnes)



AMBULANCES CARRIER
TOUTES DISTANCES
Personnels diplômés d'état

Entrée & sortie d'hôpital, cliniques, consultations, dialyse, rééducation, rayons, chimiothérapie, maison de convalescence, transfert, etc.

Prise en charge des formalités administratives
04 71 64 34 31



LES HUIT CLUBS CANTALIENS

1^{ère} étape : ROUMEGOUX / LEUCAMP

Engagements

Mr Michel LOURS
Lot Communal 15220 ROANNES ST MARY
Tél. 04.71.62.86.19 ou 06.74.82.94.43
Mail – lours.michel@neuf.fr



2^{ème} ETAPE : SERIERS / LACAPELLE -BARRES

Engagements

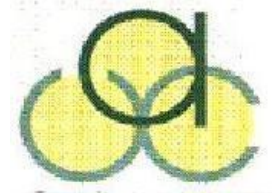
Mr André PEZET
19 rue Jules Védrières 15100 SAINT-FLOUR
Tél. 04.71.60.38.82 ou 06.86.47.14.86
Mail – aacm.pezet@wanadoo.fr



3^{ème} ETAPE : TOURNEMIRE / TOURNEMIRE

Engagements

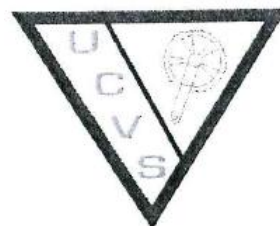
Mr Jean-Claude VAURS
6, Rue Bridonneau, Les Quatre Chemins
15000 AURILLAC
Tél. 04.71.43.24.50 ou 06.07.95.33.14
Mail – jean.vauris@wanadoo.fr



4^{ème} ETAPE : YDES /RIOM-ES-MONTAGNES

Engagements

Mr Michel GROUGON
Rue du 8 mai 1945 15400 RIOM-ES-MONTAGNES
Tél. 04.77.78.15.24 ou 06.78.73.91.97
Mail – michel-grougon@wanadoo.fr



PALMARES DU TOUR DU CANTAL

2002	1 – David NASROUN 2 – Christophe LABORIE 3 – André LAMBLOT	SCO DIJON A.C.V AURILLAC MARTERS – NOLAY
2003	1 – Guillaume PERROT 2 – Mathieu BEAL 3 – Eric MAS	E.C. ST ETIENNE LOIRE E.C. ST ETIENNE LOIRE E.C. CLERMONT-FD
2004	1 – Pierre AURAMBOURT 2 – Sylvain DECHEREUX 3 – Arnaud CHARCOSSET	A.C.CUSSET V.C.THOURS COURS LA VILLE CYCLISTE
2005	1 – Rémi LARONZE 2 – Frédéric LAGACHE 3 – Sylvain PEYRONNET	U.C. CONDAT V.C.COURNON V.C SANSAC – ARPAJON
2006	1 – Pierre BONNET 2 – Aymeric MORELS 3 – Nicolas GALLON	A.C.V AURILLAC V.C RODEZ A.C.CUSSET
2007	1 – Maxime VEYRINES 2 – Anthony BISCEGLIA 3 – Nicolas GENE BRIER	A.C.V AURILLAC C.D SAÔNE ET LOIRE A.S.P.T.T VICHY
2008	1 – Pierre-Henry LECUISINIER 2 – Florian DURQUE 3 – Alexis DULIN	V.S GERZAT TEAM 71 E.C. MONTMARAU LT M
2009	1 – Romain BARROSO 2 – Pierre-Henry LECUISINIER 3 – Yvan CALLAOU	V.S NIVERNAIS/MORVAN V.S GERZAT V.C RIOM
2010	1 – Pierre André ANIZAN 2 – Jérémy LACHANELLE 3 – Vincent CLERJON	C.V.A.C. VIENNE C.C. ST MARTINOIS E.C. ST ETIENNE LOIRE
2011	1 – Quentin DRIOT 2 – Valentin DEVERCHERE 3 – Baptiste BOUCHET	A.S.O ST-GALMIER Pôle Cyclisme ST-ETIENNE A.S.O ST-GALMIER
2012	1 – Jérémy DEFAYE 2 – Raphaël DUBUC 3 – Guillaume NURDIN	V.C. ROCHEVILLOIS CREUSE OXYGENE V.C RIOM
2013	1 – Julien DURBESSON 2 – Aurélien GARNIER 3 – Quentin DANCE	E.S CAVAILLON E.C. ST ETIENNE LOIRE V.S BRIVADOIS

REGLEMENT GENERAL

Article 1 : Cette treizième édition du « Tour du Cantal Cadets » constitue un évènement sportif important pour notre département.

Le Comité Départemental Cycliste du Cantal, avec l'appui des huit clubs cantaliens pour l'organisation, fera disputer la treizième édition sur quatre épreuves en ligne avec la participation du Conseil Général du Cantal, du Conseil Régional d'Auvergne, Toyota – Garage Arnaud –, le Crédit Agricole, Groupama, les Cycles Madrignac, la Jeunesse et les Sports, Communauté de Communes du Pays de Montsalvy, du Pays de Pierrefort, du Pays de Salers, du Pays de Saint-Flour, Entre Cère et Rance en Châtaigneraie, les communes de Roumégoux, Leucamp, Sériers, Lacapelle-Barrès, Tournemire, Ydes et Riom-ès-Montagnes.

Article 2 : Cette épreuve à étapes est ouverte à tous les cadets âgés de 15 et 16 ans dans l'année. Les engagements peuvent se faire à titre :

- Individuel
- Par équipe de club
- Sélection départementale
- Sélection régionale

Pour les équipes, il sera accepté un maximum de 10 coureurs.

Article 3 : Disputée en 4 étapes, cette épreuve comprendra :

- Un classement étapes (10 prix)
- Un classement du Meilleur Grimpeur (Maillot Blanc parrainé par le Garage TOYOTA Arnaud).
- Un classement du Meilleur Sprinteur (Maillot Rouge parrainé par le Crédit Agricole, les Communes de Ydes et de Riom-ès-Montagnes).
- Un classement du Meilleur Cadet 1^{ère} année (Maillot Bleu parrainé par la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy).
- Un classement du Meilleur Cantalien (Maillot Jaune parrainé par les Cycles Madrignac)
- Un classement du Plus Combatif (Maillot Vert parrainé par la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort).
- Un classement par équipes (casquettes parrainées par Groupama)
- Un classement général après chaque étape (Maillot Rose parrainé par la Communauté de Communes du Pays de Salers).
- Un classement final individuel après les 4 étapes (10 prix + 3 trophées).
- Un classement final par équipes après les 4 étapes (1 trophée).

- **A l'issue de chaque étape, un classement sera établi par addition de POINTS**, selon le barème suivant (20 premiers) :

Etape : 75-60-50-45-40-35-32-29-26-23-20-17-13-10-7-5-4-3-2-1

(En cas d'ex-aequo la place à l'arrivée comptera pour le classement).

Tout coureur qui prendra le départ d'une épreuve se verra attribuer un **bonus de 10 points**.

Tout coureur qui participera aux 4 étapes se verra attribuer un **bonus de 25 points**.

Un classement général sera effectué à la fin des 4 étapes, prix sur 10 coureurs avec addition de points **ETAPES + BONUS**. Le Comité Départemental Cycliste du Cantal reversera les sommes dues, après la finale, aux coureurs concernés

- **A chaque étape, un classement général du Meilleur Grimpeur sera établi par addition de POINTS. L'attribution des points est la suivante :**

GPM : 5-3-2-1 points

Pour la 1^{ère} étape, en cas d'ex-aequo la place à l'arrivée comptera pour le classement.

Pour les autres étapes, en cas d'égalité au Classement Général du Meilleur Grimpeur, les concurrents seront départagés par le nombre de 1^{ère} place, puis leur nombre de 2^{ème} place et ainsi de suite jusqu'à la 4^{ème} place.

- **A l'issue de chaque étape, un classement général du Meilleur Sprinteur sera établi par addition de POINTS. L'attribution des points est la suivante :**

SPRINTS : 5-3-2-1 points

Pour la 1^{ère} étape, en cas d'ex-aequo la place à l'arrivée comptera pour le classement.

Pour les autres étapes, en cas d'égalité au Classement Général du Meilleur Sprinteur, les concurrents seront départagés par le nombre de 1^{ère} place, puis leur nombre de 2^{ème} place et ainsi de suite jusqu'à la 4^{ème} place.

- **A l'issue de chaque étape, un classement par équipes sera établi par l'addition des points obtenus par les 3 premiers coureurs classés de chaque équipe à la place réelle. L'équipe ayant totalisé le plus petit nombre de points prendra la première place et ainsi de suite en fonction du nombre croissant des points obtenus. Dans le cas où deux équipes totaliseraient le même nombre de points, le meilleur classement du premier coureur de l'équipe sera prépondérant. Seules seront classées les équipes terminant l'épreuve avec un minimum de 3 coureurs. Le classement par équipes à l'issue de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution de points selon le barème suivant :**

Etape : 30-25-21-19-16-15-14-13-12-11-10.

En cas d'ex-aequo au classement général final, sera déclarée vainqueur l'équipe qui totalisera le plus de premières places.

Article 4 : Le Comité départemental Cycliste du Cantal et les Clubs organisateurs se déchargent de toute responsabilité d'accident causé par les Directeurs Sportifs ou par leurs voitures, ainsi que les éventuels accidents ou incidents causés par d'autres véhicules (suiveurs, journalistes, etc...)

Article 5 : Les vainqueurs des différents classements devront se présenter au podium après l'arrivée pour l'attribution des récompenses.

Article 6 : Les permanences et les remises des dossards seront assurées de 13h00 à 13h45, le jour de l'épreuve :

- 1^{ère} étape : Au podium à Roumégoux
- 2^{ème} étape : Au podium à Sériers
- 3^{ème} étape : Au podium à Tournemire
- 4^{ème} étape : Au podium à Ydes

Article 7 : Pour le dépannage, le Comité Départemental Cycliste met à disposition une voiture neutre.

Chaque équipe comptant 4 coureurs et plus aura le droit d'avoir une voiture de dépannage. Son numéro sera tiré au sort lors de la réunion des directeurs sportifs à 14 heures pour la 1^{ère} étape et à 13h45 pour les autres étapes. Pour les trois autres étapes, l'attribution des numéros des voitures suiveuses se fera sur le classement général par équipes.

Les accompagnateurs devront respecter obligatoirement le règlement fédéral : ils devront circuler impérativement sur la partie droite de la route en maintenant en permanence les feux de croisement allumés. Ils devront respecter le code de la route. Toutes les voitures suiveuses devront être équipées de postes de radio CB.

Les suiveurs devront respecter les instructions du Directeur de Course. En aucun cas, ils ne pourront monter à hauteur des coureurs sans autorisation.

Article 8 : Ravitaillement. Il est formellement interdit de ravitailler en course, par voiture. Selon le kilométrage de l'épreuve, le ravitaillement pourra se faire à pied dans une zone délimitée par les organisateurs.

Exceptionnellement, les organisateurs et le Président du Jury se réservent le droit d'ouvrir le ravitaillement plus tôt dans le kilométrage des étapes.

Article 9 : Abandons. Tout coureur qui abandonne doit remettre obligatoirement les dossards au commissaire de la voiture balai.

Article 10 : les coureurs devront utiliser un vélo de route traditionnel avec un développement maximum fixé par la réglementation en vigueur (7.47m). Le pignon arrière de 14 dents est recommandé pour faciliter le dépannage. Les organisateurs se réservent le droit d'effectuer un contrôle de braquets au départ et à l'arrivée de chaque épreuve.

Article 11 : Les engagements par internet. Ils seront clos le **Mercredi** pour les étapes se déroulant le samedi et le **Jeudi** pour les étapes se déroulant le dimanche. (voir clubs engagements)

Article 12 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité au sujet des accidents dont seraient victimes les coureurs, suiveurs et accompagnateurs.

Article 13 : Pour tout ce que ce règlement indique ou ne prévoit pas, il y a lieu de se reporter au règlement type de la Fédération Française de Cyclisme pour les courses par étapes.

Article 14 : La commission sportive du « Tour du Cantal cadets » est composée du Président du Comité Départemental, du Directeur de Course et des deux Présidents des clubs organisateurs de chaque épreuve.

Article 15 : Le fait pour un coureur ou un suiveur, de participer ou de suivre cette épreuve, implique qu'il a pris connaissance du présent règlement et qu'il l'accepte dans son intégralité.

Possibilité d'hébergement et restauration. Pour tous renseignements s'adresser aux établissements ci-dessous :

1^{ère} étape :

Hôtel, Restaurant Logis Hôtel des Voyageurs

20 Avenue du 15 septembre, 15290 LE ROUGET - Tél. 04.71.46.10.14

Mail : hotel-des-voyageurs.com

Hôtel, Restaurant « Galandou » « Chez Pascaline »

20 Avenue du 15 septembre, 15290 LE ROUGET - Tél. 04.71.46.10.36

Mail : chezpascaline.fr

Maisons Familiales Rurales

Le Bourg, 15220 MARCOLES - Tél. 04.71.46.97.68 - Mail : mfr.marcoles@mfr.asso.fr

2^{ème} étape :

Restaurant Bar LE MEDIEVAL

4, rue des Agials, 15100 SAINT-FLOUR - Tél. 04.71.60.30.86

Restaurant « CHEZ GENEVIEVE »

5, rue de Lacs, 15100 SAINT-FLOUR - Tél. 04.71.60.17.97

Mail : info@restaurant-saint-flour.com

LA MAISON DES PLANCHETTES

7, rue des Planchettes, 15100 SAINT-FLOUR - Tél. 04.71.60.10.08

Mail : info@maison-des-planchettes.com

DELTOUR HOTEL SAINT-FLOUR

Avenue de Clermont-Ferrand, 15100 SAINT-FLOUR - Tél. 04.71.60.55.55

Mail : saintflour@deltourhotel.com

Hôtel P'TIT DEJ

Allée de Neyrac. Zone commerciale de Montplaine, 15100 SAINT-FLOUR - Tél. 04.71.60.68.50

3^{ème} étape :

Auberge de Tournemire

Le Bourg, 15310 TOURNEMIRE - Tél. 04.71.47.61.28

Mail : aubergedetournemire.com

Hotel Restaurant LES TILLEULS

11, La Contie, 15310 SAINT-CERNIN - Tél. 04.71.47.60.73

LOGIS, HOTEL DU PRADO

16, avenue de la Prade, 15250 JUSSAC - Tél. 04.71.46.66.37

Mail : logishotels.com

4^{ème} étape :

Bar Brasserie LUTEA

12, place Charles de Gaulle, 15400 RIOM-ES-MONTAGNES - Tél. 04.71.78.01.05

Relais Arverne

5, place de l'Eglise, 15240 SAIGNES - Tél. 04.71.40.62.64

Hôtel LUTEA

Rue du Champ de Foire, 15400 RIOM-ES-MONTAGNES - Tél. 04.71.78.19.43

1^{ère} étape

29 mars 2014

ROUMEGOUX



LEUCAMP

V.C. Sansac Arpajon

Mr Michel LOURS
Lot Communal 15220 ROANNES ST MARY
Tél. 04.71.62.86.19 ou 06.74.82.94.43
Mail – lours.michel@neuf.fr



V.C. Maursois

Mr Yves CANTOURNET
Le Bourg, 15220 MARCOLES
Tél. 04.71.46.99.99 ou 06.71.47.99.06
Mail – yves.cantournet@wanadoo.fr



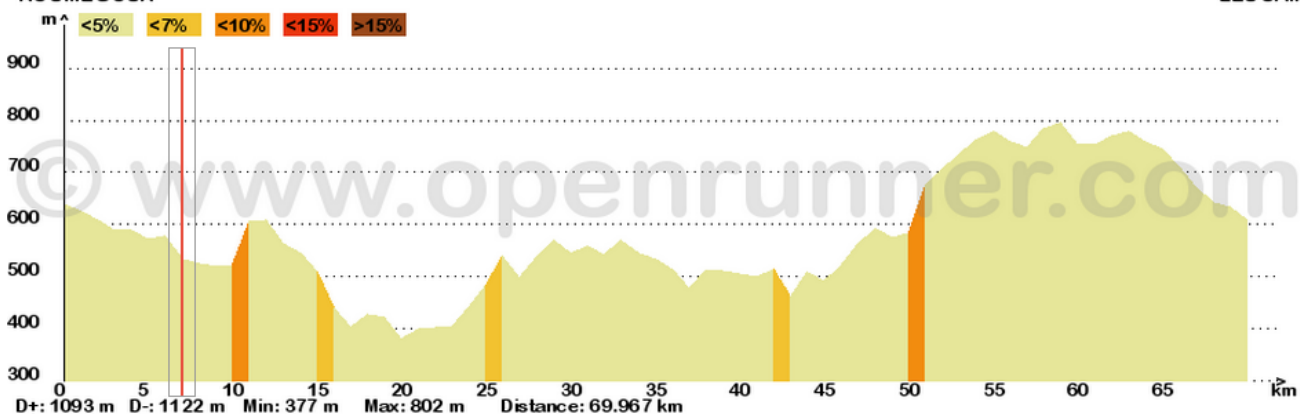
SAMEDI 29 MARS 2014

ROUMÉGOUX / LEUCAMP

LOCALITES	ROUTES	KM PARTIEL	KM TOTAL	ALTITUDES	COURSE	H/M 34Km/h
Roumégoux Salle Polyvalente	D 20	0,000	0,000	637	Départ	15 h 00mn
Le Rouget	D 7	1.000	1.000	688		15 h 02mn
Carrefour RN 122 / D 7	D 7	1.000	2.000	589		15 h 04mn
Cayrol	D 51	2.000	4.000	568		15 h 08mn
Boisset	D 51	8.300	12.300	419		15 h 22mn
Côte de Bonnemayoux	D 51	3.200	15.500	439	GPM	15 h 27mn
Leynhac	D 219	3.900	19.400	453		15 h 34mn
Côte de Lavergne	D 19 /D 219	7.600	27.000	565	GPM	15 h 48mn
Calvinet	D 219	3.700	30.700	568	PC	15 h 55mn
La Trappe	D 25 /D 601	3.000	33.700	536		16 h 00mn
Junhac	D 25	7.100	40.800	530	PC	16 h 12mn
Le Canti	D 41/ D 28	3.900	44.700	584		16 h 19 mn
Sansac-Veinazès	D 28	0.600	45.300	580		16 h 20mn
Bramarie	D 51 /D 601	5.800	51.100	789	GPM	16 h 30mn
Lacapelle Del Fraisse	D 601	4.200	55.300	805	PC	16 h 37mn
Giratoire Lafeuillade	D 601	1,700	57,000	750		16 h 40mn
Carrefour D 920 / D 128	D 128	2.500	59.500	779		16 h 45mn
Trémouille Croix de Coupiac	D 28 / D128	6.400	65.900	673		16 h 56mn
Leucamp	D 28	1.100	67.000	620	Arrivée	16 h 58mn

ROUMÉGOUX

LEUCAMP



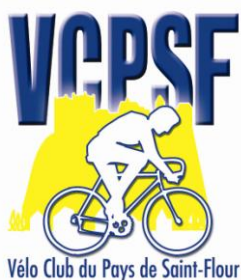
2^{ème} étape

11 mai 2014

SERIERS



LACAPELLE- BARRES



V.C. Pays de St Flour

Mr André PEZET
19, Rue Jules Védrières,
15100 SAINT-FLOUR
Tél. 04.71.60.38.82
Mail – accm.pezet@wanadoo.fr

A.C.V.Aurillac

Mr André VALADOU
Boudieu, 15000 AURILLAC
Tél. 04.71.63.67.84
Mail – andrevaladou@gmail.com



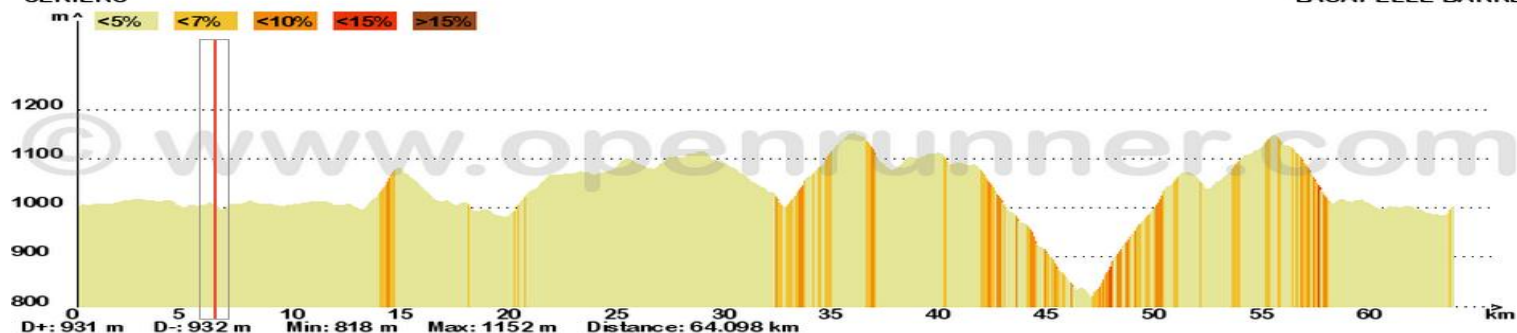
DIMANCHE 11 MAI 2014

SERIERS / LACAPELLE BARRES

LOCALITES	ROUTES	KM PARTIEL	KM TOTAL	ALTITUDES	COURSE	H/M 34Km/h
SERIERS D110	D. 110	0,000	0,000	1005	Départ fictif	14 h 30mn
Croisement D110 / D921	D 990	1,900	1,900	1010	Départ réel	14 h 33mn
Croisement D 990 / D 16	D 16	2.500	4.400	1016		14 h 38mn
Alleuzet	D 16	3.200	7.600	1003	PC	14 h 44mn
Courtines	D 16	1.390	8.990	1005		14 h 46 mn
Croisement D 16 / D 316	D 316	0.110	9.100	1004		14 h 47mn
Croisement D 316 / D 44	D 44	0.170	9.270	1004		14 h 47mn
Croisement D 44 / D 116	D 116	3.430	12.700	1009		14 h 53mn
Tanavelle	D 116	2.200	14.900	1082	GPM	14 h 57mn
Nouvialle	D 16	5.700	20.600	1018		15 h 08mn
Valuéjols	D 34	1.400	22.000	1066		15 h 10mn
Paulhac	D 34	7.100	29.100	1113	PC	15 h 23mn
Croisement D 34 / D 234	D 234	4.100	33.200	1009		15 h 30mn
	D 234	3.200	36.400	1150	GPM	15 h 36mn
Cézens	D 65	0.700	37.100	1016		15 h 38mn
Croisement D 65 / D 57	D 57	2.600	39.700	1110		15 h 43mn
Croisement D 265 / D 57	D 57	3.550	43.250	1005		15 h 49mn
Brezons	D 57	3.050	46.300	861	PC	15 h 55mn
Vigouroux	D 57	5.300	51.600	1048	GPM	16 h 04mn
Croisement D 57 / D 54	D 54	1.750	53.350	1064		16 h 07 mn
Malbos	D 54	4.350	57.000	1104		16 h 15mn
Croisement D 54 / D 401	D 401	1.550	58.550	1106		16 h 18mn
Croisement D 401 / D 990	D 990	3.720	62.270	996		16 h 21 mn
Lacapelle-Barrès	D 990	1.830	64.100	1001	Arrivée	16 h 24mn

SÉRIERS

LACAPELLE-BARRÈS



3^{ème} étape

22 juin 2014

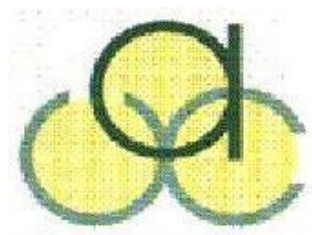
TOURNEMIRE



TOURNEMIRE

U.C. Aurillacoise

Mr Jean-Claude VAURS
6, Rue Bridonneau,
15000 AURILLAC
Tél. 04.71.43.24.50
Mail – jean.vours@xwanadoo.fr



V.C de Mauriac

Mr Christophe BREANT
Le Bourg, 15200 SOURNIAC
Tél. 04.71.68.29.19
Mail – christophebreant@neuf.fr

A.C.V.Aurillacois

Mr André VALADOU
Boudieu, 15000 AURILLAC
Tél. 04.71.63.67.84
Mail – andrevaladou@gmail.com



DIMANCHE 23 JUN 2013

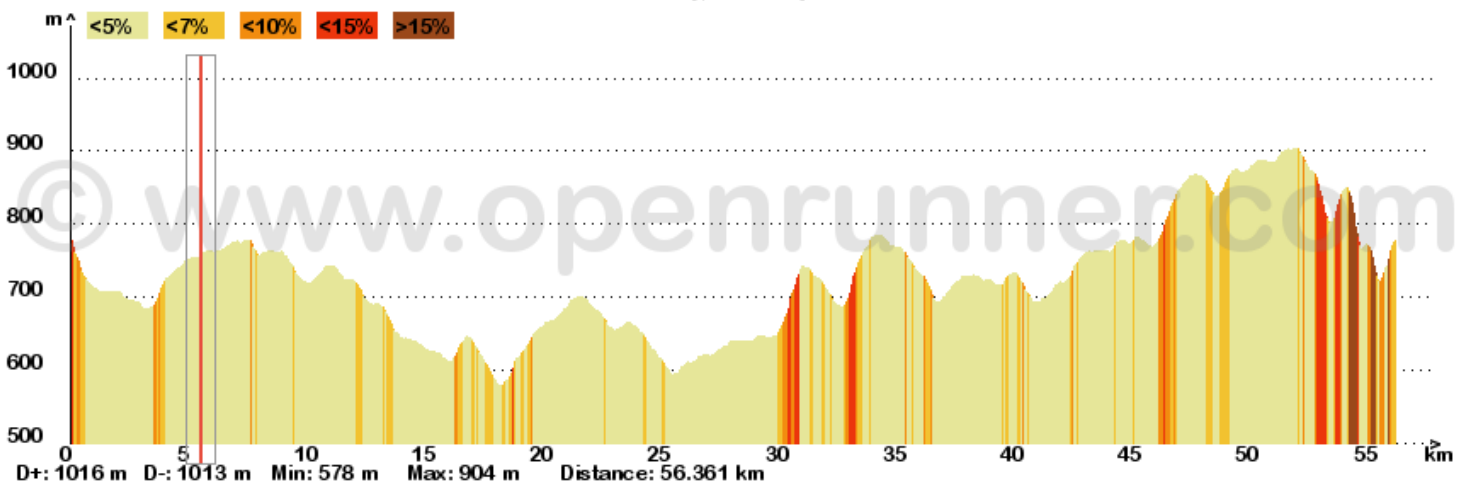
TOURNEMIRE / TOURNEMIRE

LOCALITES	ROUTES	KM PARTIEL	KM TOTAL	ALTITUDES	COURSE	H/M 34Km/h
Tournemire	D 160	0,000	0,000	810	Départ	14 h 30mn
Croisement D 160 / D 260	D 160	1,000	1,000	711	Départ Réel	14 h 31mn
Croisement D 160 / D 922	D 160	5,000	5,000	745		14 h 40mn
Saint Cernin	D 43	1,000	6,000	762	PC	14 h 42mn
D 43 / D6	D 43	9,700	15,700	627		14 h 59mn
Saint Illide	D 43	1,000	16,700	640	GPM	15 h 01mn
Croisement D 43 / D 5 3	D 53	6,100	22,800	449		15 h 12mn
Km	D 53	2,200	25,000	500	GPM	15 h 15mn
Labontat	D 53	5,200	30,200	640	PC	15 h 25mn
Le Bel Air Croisement D 53 / D6	D6	1,500	31,700	686		15 h 28mn
D 6 / D 160	D 6	3,000	34,700	663		15 h 34mn
D 6 / D53	D 6	1,900	36,600	691		15 h 37mn
D 6 / D64	D 64	4,200	40,800	640		15 h 45mn
Breisse	D 64	0,800	41,600	744		15 h 47mn
Freix Anglards D 64 / D 160	D 160	3,500	45,100	604	GPM	15 h 53mn
Ourzeaux	D 160	3,900	49,000	850		16h 00mn
Saint Cernin	D 160	2,800	51,800	762	PC	16 h 05mn
Croisement D 160 / D 922	D 160	1,000	52,800	740		15 h 07mn
Tournemire	D 160	5,400	58,200	810	Arrivée	16 h 17mn

TOURNEMIRE

[parcours 2]

TOURNEMIRE



4^{ème} étape



12 juillet 2014

YDES



RIOM-ES-MONTAGNES



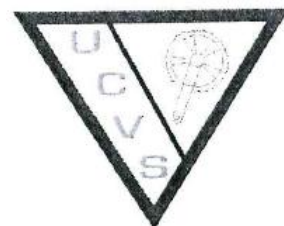
U.C.R.M

Mr Michel GROUGON
Rue du 8 mai 1945
15400 RIOM-ES-MONTAGNES
Tél. 04.71.78.15.24

Mail – michel-grougon@wanadoo.fr

U.C.V.S

Mr Bernard ROBERT
Les Pilliers, 15240 SAUVAT
Tél. 04.71.40.68.08
Mail – bernardrobert0168@orange.fr

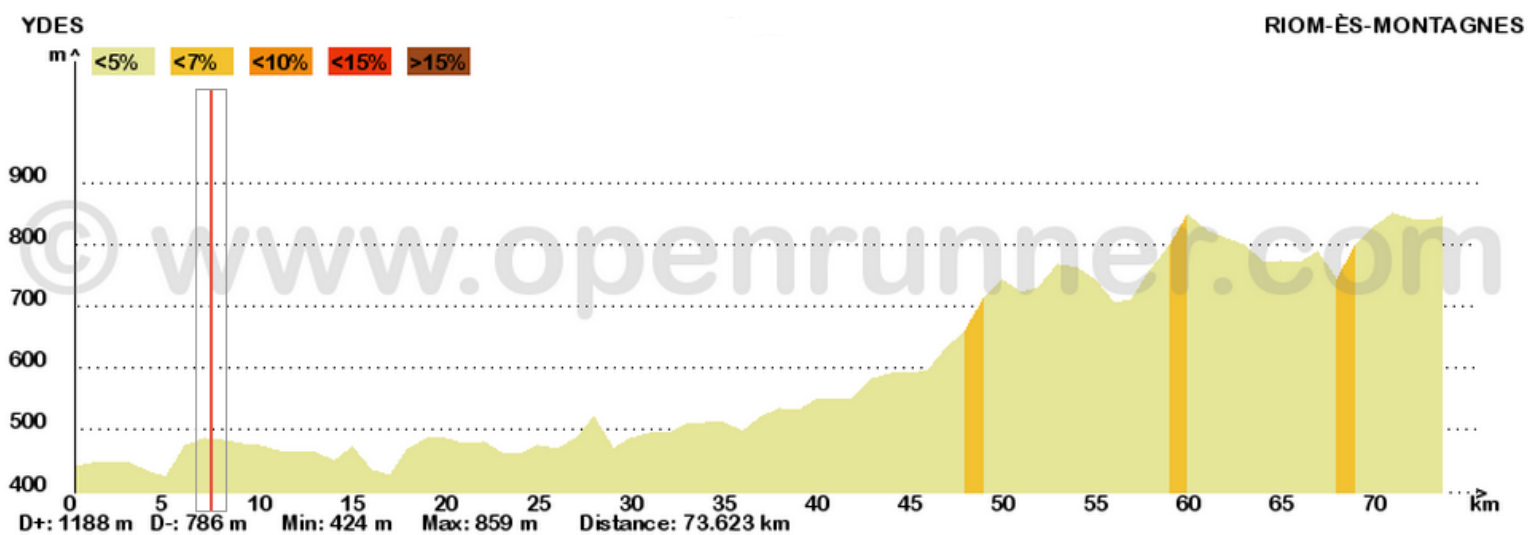


SAMEDI 12 JUILLET 2014

YDES / RIOM-ES-MONTAGNES

LOCALITES	ROUTES	KM PARTIEL	KM TOTAL	ALTITUDES	COURSE	H/M 34Km/h
Ydes (Allée des Templiers)		0,000	0,000	440	Départ	15 h 00mn
Gare de Saignes		0.800	1.600	451		15 h 03mn
Ydes Bourg D 136 / D 36	D 136	1.400	3.000	428		15 h 06 mn
Saignes		4.000	7.000	489		15 h 13mn
Courtilles	D 236	3.500	10.500	468		15 h 19mn
Croisement D 236 / D 15	D 15	0300	10.800	472		15 h 20mn
Croisement D 15 / D 315	D 315	1.800	13.100	461		15 h 24mn
Croisement D 315 / D 22	D. 22	0.700	13.800	450		15 h 25mn
Croisement D 22 / D 15	D 15	0.300	14.100	470		15 h 26mn
Gare de Saignes		1.700	15.800	450		15 h 29mn
Ydes Bourg D 136 / D 36	D 136	0.800	16.600	451		15 h 30mn
Saignes		4.000	20.600	489	PC	15 h 37mn
Courtilles	D 236	3.500	24.100	468		15 h 44mn
Croisement D 236 / D 15	D 15	0.300	24.400	472		15 h 44mn
Croisement D 15 / D 22	D 22	0.500	24.900	465		15 h 45mn
Cheyssac	D 22	2.000	26.900	471		15 h 49mn
Croisement avec Le Bouchet	D 22	1.600	28.500	519	GPM	15 h 52mn
Champs sur Tarentaine	D 679	4.500	33.200	498	PC	16 h 00mn
Sarran	D 679	1.500	34.700	525		16 h 04mn
Embort	D 679	6.700	41.400	553	PC	16 h 16mn
Le Cornillou	D 679	6.200	47.600	647		16 h 27mn
Km 54	D 679	6.800	54, 900	830	GPM	16 h 39mn
Condat D 679 / D 678	D 678	1.100	56.000	710		16 h41mn

Croisement D 678 / D 147	D 678	5.000	61.000	826	GPM	16 h 50mn
Saint Amandin	D 678	2.600	63.600	787		16 h 55mn
Chapsal	D 678	2.200	65.800	775		16 h 59mn
Riom-ès-Montagnes Place du Monument	Centre Ville	5.900	72.600	840	Arrivée	17 h 12mn



ROUMÉGOUX

LEUCAMP



SÉRIERS

LACAPELLE-BARRÈS



TOURNEMIRE

YDES

RIOM-ÈS-MONTAGNES